



Stationnement caravanes sur terrain privé

Par rachiusb

Bonjour,

Depuis bientôt 7 mois, des caravanes des gens du voyage se sont installées sur un terrain voisin, un parking commercial privé avec semble t'il l'accord du propriétaire (il refuse d'engager une procédure) par crainte des dégradations.

L'occupation illicite a été constatée par la mairie et un dossier de demande d'expulsion a été transmis au préfet depuis plusieurs semaines. D'après la mairie, le préfet refuse également d'agir (malheureusement comme bien souvent dans ce genre de situation).

Je tiens à préciser que la commune a fait aménager une aire d'accueil depuis plusieurs années, et que le parking en question se trouve sur une zone du PLU qui interdit tout stationnement de caravanes.

Nous avons été patient, pensant que la situation se réglerait d'elle même en quelques semaines, voir un ou deux mois. De plus nous envisageons de vendre d'ici quelques mois et avons la crainte que tout cela effraie de potentiels acheteurs...

Nous réfléchissons donc à engager des actions, mais existe t'il des moyens juridiques pour contraindre le propriétaire, la marie, et/ou le préfet à agir ?

Merci d'avance de vos réponses et conseils.